



Tissus sous licence . Quels sont mes droits

Par **Bin221**, le **02/06/2013** à **14:34**

Bonjour,

Je suis en création d'entreprise et je voudrai acheter du tissus sous licence pour le revendre et l'utiser pour faire des kits de couture et de la confection. Trousse, sac, etc..

Ou dois je m'adresser. Est ce que je peux acheter du tissus déjà sous licence et le revendre?

Merci